

Label des Villes et Villages Fleuris

Opération financée par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire dont il a délégué l'organisation à la Société d'Horticulture de Touraine.

Actualités

Risque climatique pour les villes :

<https://www.enviesdeville.fr/transition-ecologique/risque-climatique-villes/>

2 vidéos sur les villes désimperméabilisées et basse température :

<https://blog.landot-avocats.net/2023/11/15/2-videos-sur-les-villes-desimpermeabilisees-et-basse-temperature-et-sur-larbre-en-ville-videos/>

Le fonds d'accélération de la transition écologique

Déployé depuis janvier 2023, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé fonds vert, subventionne des projets présentés par les collectivités dans quatre domaines :

- le renforcement de la performance environnementale : pour encourager la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, accélérer la modernisation de l'éclairage public, soutenir le tri et la valorisation énergétique des biodéchets ;
- l'adaptation des territoires au changement climatique : pour végétaliser davantage les villes et villages afin de lutter contre les îlots de chaleur et prévenir les risques naturels en métropole et en outre-mer (feux de forêt, inondations, risques cycloniques, etc.) ;
- l'amélioration du cadre de vie : pour soutenir des projets de sobriété en matière de mobilité (accompagnement à la mise en place des ZFE-mobilités, covoiturage) et en matière foncière (recyclage des friches), pour accompagner financièrement le déploiement de la stratégie nationale pour la biodiversité dans les territoires ;
- l'appui en ingénierie : pour accompagner les collectivités locales par des professionnels compétents, experts...

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/>

Pourquoi arroser ?

- pour que les végétaux soient beaux et mettent en valeur le travail des jardiniers ;
- pour que les plantes captent un maximum de carbone atmosphérique, évapotranspirent et rafraîchissent l'air ambiant (de quelques degrés) ;
- pour produire un maximum d'oxygène ;
- pour capturer les poussières urbaines (par exemple, il est admis que les gazons de la planète emprisonnent environ 12 millions de tonnes de poussière/an) ;
- pour atténuer les bruits (gain de 5 dB en présence d'une pelouse) ;
- pour inviter la biodiversité, dont les pollinisateurs et des insectes auxiliaires ;
- pour limiter le développement des herbes indésirables en permettant aux végétaux plantés d'entrer favorablement en concurrence avec les pissenlits, pâturins ou autres sétaies (tiré des cahiers du tourisme et du fleurissement n°113 janvier-février 2023).

Informations relatives au débroussaillage volontaire et aux obligations légales de débroussaillage (OLD)

- Débroussaillage volontaire : www.indre-et-loire.gouv.fr/debroussaillage
 - Obligations légales de débroussaillage : elles s'appliquent uniquement sur les massifs forestiers classés à risque de feux de forêt avec la prise d'un arrêté préfectoral spécifique. www.indre-et-loire.gouv.fr/old
- Appel à manifestation d'intérêt « Adaptation des espaces urbains au changement climatique : création d'îlots de fraîcheur et amélioration du confort thermique d'été » – FEDER FSE Centre-Val de Loire et Interrégional piloté par la Région. Pour plus d'information :

<https://www.europeocentre-valdeloire.eu/appels-a-projets-feder-fse-centre-val-de-loire-et-interregional/>



Label des Villes et Villages Fleuris.

Ce label est placé sous le signe de l'embellissement, de l'environnement, du cadre de vie et de l'accueil. Il traduit une qualité de vie et témoigne d'une stratégie municipale globale et cohérente. Les communes labellisées se donnent les moyens d'offrir une image et un environnement favorable à l'attractivité touristique, résidentielle et économique. À l'origine dédiés à la qualité esthétique du fleurissement, les critères d'attribution ont progressivement laissé une place prépondérante à la manière d'aménager et de gérer les espaces paysagers, pour valoriser la qualité de vie des habitants et des visiteurs pour préserver l'eau et la biodiversité.

Suivre les critères de la grille d'évaluation du label Villes et Villages Fleuris, c'est répondre aux enjeux actuels : environnementaux, écologiques, touristiques, économiques et sociaux.

Plus qu'une récompense, le label est aussi une marque. Le tourisme « de nature » n'a jamais eu autant le vent en poupe et les touristes s'intéressent aux territoires où il fait bon vivre, où le cadre de vie est plaisant, vivifiant, apaisant, où le patrimoine est multiple et bien mis en valeur, où l'environnement est respecté et préservé... Un territoire ne peut pas se développer sans améliorer le cadre de vie et le fleurissement, plus généralement l'embellissement, fait partie des outils indispensables pour rendre un territoire attractif et dynamique. Le label constitue une feuille de route à suivre pour faire face aux défis actuels. *(tiré des cahiers du tourisme et du fleurissement n°114 mars-avril 2023)*

Des critères d'évaluation pour se questionner

Les critères s'organisent autour de 6 grandes thématiques amenant les communes à se questionner sur leurs pratiques.

- 1/ La démarche de valorisation : quelle est la motivation de la commune à entrer dans le label ? Est-ce que cette démarche s'inscrit dans la stratégie politique globale de la ville ?
- 2/ L'animation et la promotion de la démarche : comment la commune fait-elle vivre ce label ? Informe-t-elle et implique-t-elle la population et d'autres acteurs communaux dans la démarche de valorisation paysagère.
- 3/ Le patrimoine végétal et le fleurissement : le végétal est-il en accord avec ce qu'il y a autour, son environnement, l'identité propre de la commune ? Cette question relève du bon sens : peu de communes plantent des annuelles au milieu d'une zone naturelle ou créent un massif d'ombre en plein soleil. Le végétal est-il représenté dans sa diversité botanique ? Des efforts sont-ils faits pour intégrer la végétation indigène, peu gourmande en eau et autres intrants, aux espaces-verts ?
- 4/ La gestion environnementale et la qualité de l'espace public : les questions de biodiversité, de préservation des ressources naturelles et de qualité de l'espace public y sont prépondérantes. Est-ce que j'essaie de faire des économies en termes d'arrosage, d'intrants, d'énergie ? une gestion différenciée est-elle à l'œuvre ? Quels gestes sont employés pour gérer plus durablement les espaces de la commune ?
- 5/ Analyse par espaces : les aménagements et la gestion s'intègrent-ils aux différents paysages de la commune ? Ici encore, cela relève du bon sens : on ne va pas entretenir et semer de la même façon un stade de foot et un espace en périphérie d'urbanisation en regard avec le grand paysage.
- 6/ La visite du jury : les élus et les techniciens sont-ils motivés par le label ? La simple présence de ceux-ci témoigne de l'engagement de la commune, surtout que la visite dure bien souvent moins d'une heure et demie.

(tiré des cahiers du fleurissement n°81 - février 2019)



Saint-Cyr-sur-Loire
Renouvellement de sa fleur d'Or



Décor de la ville de Joué-lès-Tours lors des assises régionales du fleurissement en septembre 2023



Témoignage de commune



Restigné : 1^{ère} fleur en 2023

C'est en 2022 que la commune de Restigné a fait le choix de s'inscrire au concours des Villes et Villages Fleuris. Fort de l'expérience de son nouveau responsable des services techniques et de l'engagement de son équipe, la municipalité a souhaité, par le fleurissement, valoriser divers espaces de son territoire et apporter une cohérence. La commune s'est alors vue décerner le diplôme 4 pétales et le prix « coup de cœur » du jury.

Galvanisée par une telle reconnaissance, à l'écoute des conseils prodigués par le jury départemental « Embellissons la Touraine » et soucieuse d'œuvrer dans le respect des évolutions climatiques, l'équipe technique a adapté ses actions ce qui a permis à Restigné d'obtenir en 2023 sa 1^{ère} fleur.

Outre l'embellissement de notre commune, l'ajustement du fleurissement de notre territoire contribue, par sa cohérence, à la valorisation du cadre de vie de nos habitants et à celle de notre patrimoine architectural.



Restigné



Conseils de professionnels



Les haies vives, un refuge pour la biodiversité

Une haie diversifiée, correspondant à son milieu, structure le paysage et crée des corridors écologiques. Le dernier rapport du GIEC confirme le déclin de la biodiversité. En milieu urbain, les espaces publics paysagers sont des supports pour la biodiversité.

Une haie abrite mammifères, chauve-souris, oiseaux, amphibiens, insectes... chaque strate accueille des espèces spécifiques, qui ont besoin de cet environnement pour se nourrir, se reproduire ou trouver un abri. Elles améliorent la porosité des sols et donc l'infiltration de l'eau, désimperméabilisent les villes, jouent un rôle de coupe-vent, créent des îlots de fraîcheur... La diversité d'essences, mises au bon endroit et dans des sols qui leur correspondent, favorise la biodiversité et l'amélioration du cadre de vie.

Il est conseillé d'implanter des espèces essentiellement locales, et de les panacher avec un maximum d'espèces différentes aux ports variés. Cette diversité limite la dispersion de bioagresseurs. De plus, diversifier les espèces, permet d'étaler la floraison et la fructification et offre ainsi de la nourriture à la faune à différentes périodes. Les haies peuvent alors avoir plusieurs rôles :

- **défensif** : aubépine, ajonc d'Europe. Ces espèces possèdent des épines qui garantissent une sécurité aux oiseaux en éloignant les prédateurs ;
- **de brise-vent** : une bonne haie brise-vent : perméabilité, homogénéité, continuité et hauteur adéquate au terrain à protéger. Elles sont composées au 2/3 d'espèces caduques et 1/3 d'espèces persistantes ;
- **de fructification** : offre des baies et autres fruits comestibles pour la faune à différentes périodes. Sorbiers des oiseaux, néfliers, prunelliers... ;
- **de sauvegarde par la production de pollen et nectar** : tetradium, chalefs et vitex dont la floraison abondante est en dehors du printemps, période où la nourriture est moins abondante.

Entretien : à la plantation, mise en place de nattes 100% biodégradables et paillage organique maintient l'humidité des sols. Pour des haies déjà en place, semer au pied (phacélie, luzerne...).

Taille de la haie vive : Les haies vives ont une forme libre ou naturelle. Intervenir le moins possible afin de préserver la faune qui les occupe et seulement en fin d'été, quand la nidification est terminée.

(tiré des cahiers du tourisme et du fleurissement n°115 mai-juin 2023)

Le Département soutient la plantation de haies bocagères dans le cadre de l'opération « Arbre dans le Paysage Rural de Touraine ».

Règlement sur : <https://www.touraine.fr/mes-services-au-quotidien/insertion-emploi/un-projet-on-vous-accompagne/collectivites.html#projet-collectivites-planter-haie-champetre/>

Le fonds vert encourage également et accompagne à la renaturation des villes et villages : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/>



Un fleurissement estival moins gourmand en eau ?

Les saisons sèches de plus en plus longues et chaudes, mettent à mal le fleurissement estival composé encore majoritairement de plantes annuelles gourmandes en eau. Cependant, des variétés nouvelles ou qui ont déjà fait leurs preuves, associées à des vivaces cultivées comme annuelles ou installées à demeure, permettent de conce-

voir un fleurissement résistant face aux sécheresses. Face aux arrêtés préfectoraux de sécheresse qui se multiplient et montent en niveau d'alerte, il faut repenser le fleurissement estival avec des plantes moins gourmandes en eau et qui supporteront mieux les sécheresses.

Des annuelles moins gourmandes en eau :

- *Anigozanthos*, série *Bush*® : appelée patte de kangourou
- *Begonia Summerwings*® 'White' et 'Ebony Orange'
- *Dorotheanthus bellidiformis* 'Mezoo'
- *Echinacea* 'Minibelle®'
- *Euphorbia* 'Diamond Frost®'
- *Epilobium canum*
- *Gomphrena* 'Truffula Pink®'
- *Limonium perezii*



Agastache 'Poquito Butter Yellow'



Anigozanthos 'Bush Pioneer'



Kniphofia 'Papaya Popsicle'

Des vivaces cultivées comme des annuelles :

- les agastaches comme les cultivars 'Poquito Butter Yellow', 'Kudos Coral'
- *Allium* 'Millenium'
- *Artemisia* 'Makana Silver'
- *Chrysocephalum* 'Desert Gold'
- *Dianella caerulea* 'Wyenna' et 'Cassa Blue'
- *Eucalyptus gunnii* 'Silver Troffen'
- *Heliopsis* 'Sole d'Oro'
- *Kniphofia* 'Popsicle'
- *Lippia nodiflora*
- *Muehlenbeckia complexa* 'Golden Girl'
- *Salvia leucantha* 'Santa Barbara'
- *Salvia greggii* 'Mirage'
- les jubarbes

Conseils pour optimiser l'arrosage :

Mettre en place des réserves d'eau de pluie, indispensables pour des arrosages réfléchis et adaptés, sans excès :

- une plantation serrée qui maintient une certaine hygrométrie ;
- arroser « à la fraîche » tôt le matin ou en début de soirée (éviter pendant la nuit), pour limiter l'évaporation de l'eau d'arrosage ;
- pailler les massifs d'annuelles à l'aide d'un paillage organique type paillettes de chanvre/lin, granulés de paille ou plaquettes de peuplier ;
- équiper les massifs d'un arrosage en goutte-à-goutte, si possible connecté à des sondes météo (pluviométrie, température) pour dispenser la bonne dose d'eau au bon moment ;
- intégrer des rétenteurs d'eau notamment pour les contenants hors-sol.

(tiré des cahiers du tourisme et du fleurissement n°98-99 janv-fev 2021)

Grimpantes, une sélection peu gourmande en eau :

Javoy Plantes (45), premier producteur de clématites et plantes grimpantes, a fait une sélection de 3 plantes grimpantes permettant une meilleure gestion de l'eau au jardin :

- *Sollya heterophylla*, avec de grandes clochettes pendantes de couleur bleu azur et un feuillage persistant ;
- le Jasmin étoilé, également persistant, qui embaume les jardins durant l'été ;
- *Lonicera chinensis* à la floraison abondante et parfumée de fleurs rouges et blanches.

(tiré des cahiers du tourisme et du fleurissement n°110 juillet-août 2022)



Sollya heterophylla